

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 15 avril 2022
DEL-2022-36**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 29
- * de Représentés : 10
- * de Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, Monsieur RICCI Pierre-Paul 1^{er} adjoint de la Commune de LORETO DI CASINCA, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angèle DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Christiane MARIOTTI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Félix TAMBINI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. René GATTACCECA, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, Mme. Stella PIERI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Ange STRAFORELLI.

Absents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Paul BATTESTI, M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, Jean-Joseph CANTELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, , Mme Maryline LEPORATI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: Réponse à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas Biodiversité Communale (ABC) pour la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 19 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 avril 2022. L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame ANATOMARCHI Michèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2022 pour un Conseil communautaire en date du 11 avril 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 11 avril 2022 pour un Conseil communautaire en date du 15 avril 2022.

Département de la Haute-Corse

(Le délai de trois jours entiers s'est écoulé entre la date à laquelle sont envoyées les convocations et celle de la réunion du Conseil communautaire).

La réalisation d'un ABC consiste à faire un atlas de la biodiversité de son territoire en récupérant les données existantes et en y ajoutant des études afin d'avoir une connaissance globale pour favoriser la communication auprès du public et ajouter des éléments pour mieux gérer les espèces sensibles du territoire.

L'intérêt pour notre Communauté de communes serait de pouvoir :

- **Pour la Casinca**, connaître les espèces présentes dans les zones humides et cours d'eau principalement pour avoir une meilleure connaissance utile pour la communication ainsi que pour mieux gérer les espaces notamment en ce qui concerne la partie GEMA du GEMAPI.
- **Pour la Castagniccia**, avoir une connaissance plus approfondie de la biodiversité qui aurait un intérêt principalement en matière de tourisme.

L'Office français de la biodiversité (OFB) renouvelle son appel à projets « Atlas de la biodiversité communale », en engageant 2 millions d'euros en 2022. Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 15 avril pour déposer leur candidature.

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Plus qu'un simple inventaire naturaliste, cette démarche consiste à connaître, préserver puis valoriser le patrimoine naturel sur un territoire.

En effet, la mise en place de cette cartographie à l'échelle locale permet non seulement de mieux connaître la biodiversité d'un territoire, mais aussi de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité, pour ensuite faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales. Un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Il faut au minimum choisir de répertorier 5 groupes taxonomiques.

Par exemple :

- 1- Les oiseaux
- 2- La flore des zones humides et plages en Casinca et les forêts de Castagniccia
- 3- Les insectes et araignées
- 4- Les mammifères
- 5- Les amphibiens

Liste des communes où pourront être réalisés des ABC, uniquement sur la zone NATURA 2000, où la Communauté de communes est structure porteuse :

- Poggio-Marinaccio (Natura 2000)
- Sorbo-Ocagnano (Natura 2000)
- Vescovato (Natura 2000)
- Venzolasca (Natura 2000)

Département de la Haute-Corse

Pour la Communauté de communes le coût prévisionnel du projet serait de **34 225,00 €** sur 36 mois.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à déposer le dossier afin de répondre à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas Biodiversité Communale (ABC) et de solliciter l'aide financière de l'**Office Français de la Biodiversité** en proposant le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant H. T
Office Français de la Biodiversité	80 %	27 380.00 €
Communauté de communes	20 %	6 845.00 €
TOTAL	100 %	34 225.00 €

VU l'avis favorable de la commission NATURA 2000 / GEMAPI en date du 14 mars 2022 ;

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 08 avril 2022 ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De valider** la demande en réponse à l'appel à projet à projet de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas Biodiversité Communale (ABC), selon le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant H. T
Office Français de la Biodiversité	80 %	27 380.00 €
Communauté de communes	20 %	6 845.00 €
TOTAL	100 %	34 225.00 €

- **D'autoriser** le Président à déposer cette demande et à valider l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

